

Le ministère de la Santé appelle les citoyens à se prémunir

Alerte canicule en plein ramadhan

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3895 - Dimanche 12 juin 2016 - Prix : 10 DA

Médeä

Trois terroristes
capturés par
les forces de l'ANP

Page 24

Bouchouareb présente demain le projet de loi sur l'investissement

Un débat houleux attendu à l'APN

Page 3

Parmi les grands
chantiers de Louh



Création
prochaine
du Conseil
des droits
de l'Homme

Page 2

Concrétiser
la transparence
et la crédibilité

Une haute
instance de
surveillance
des
élections

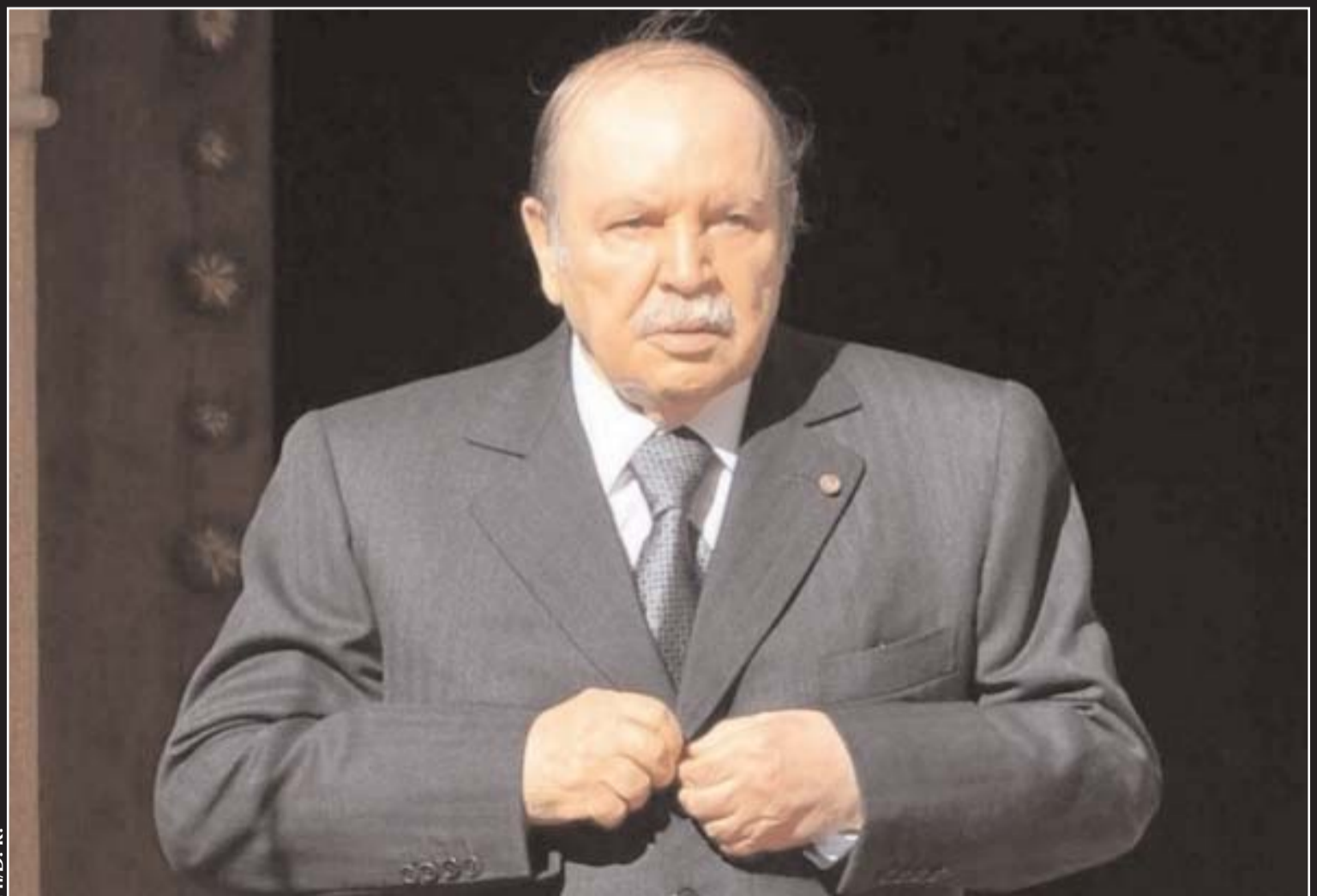
Page 2

Examen de fin de
cycle primaire
Tizi Ouzou
reste
indétrônable
avec 92,91%

Page 4

Gouvernement

Bouteflika procède à un remaniement ministériel



Plusieurs ministres ne figurent plus au sein de la liste du gouvernement. Il s'agit de Abderrahmane Benkhalfa, Amar Ghoul, Salah Khebri et Sid Ahmed Ferroukhi, détenteurs des portefeuilles des Finances, du Tourisme, de l'Energie et de l'Agriculture. Page 2

Futur complexe du phosphate à Souk Ahras

Le projet revêt une dimension
socio-économique importante

Page 5

One woman show

Nesrine Belhadj régale
avec «Tayoucha el kiassa»

Page 13

Gouvernement

Bouteflika procède à un remaniement ministériel

■ Plusieurs ministres ne figurent plus au sein de la liste du gouvernement. Il s'agit de Abderrahmane Benkhalfa, Amar Ghoul, Salah Khebri et Sid Ahmed Ferroukhi, détenteurs des portefeuilles des Finances, du Tourisme, de l'Energie et de l'Agriculture.

Par Dalil H.

Le Président Bouteflika a procédé à un remaniement partiel au sein du gouvernement dirigé par Abdelmalek Sellal, selon un communiqué de la présidence de la République. Ce changement

touche des départements importants, à savoir les Finances, le Tourisme, l'Agriculture, les Transports, l'Energie et les Travaux publics. Selon la même source, plusieurs ministres ne figurent plus au sein de la liste du gouvernement. Il s'agit de Abderrahmane Benkhalfa, Amar Ghoul, Salah

Khebri et Sid Ahmed Ferroukhi, détenteurs des portefeuilles des Finances, du Tourisme, de l'Energie et de l'Agriculture. Notons que le départ du ministre des Finances intervient moins de deux semaines après celui de Laksaci, président de la Banque centrale. Le ministre délégué au Budget Hadji Bab Ami remplace Abderrahmane Benkhalfa à la tête de ce département. Les ministères des Transports et des Travaux publics sont agglomérés dans un seul ministère, dirigé par Boudjemaâ Talaï, ce qui dénote un souci de restriction dépensière, en regroupant deux départements d'une part, et de l'autre, une volonté de récompenser, tout en la fructifiant en élargissant ses prérogatives, la compétence et la maîtrise des dossiers, constatées sur le terrain, de ce ministre. Ce remaniement opéré par Bouteflika décline également des permutations d'un poste à l'autre, dans l'Exécutif. Ainsi, Abdelouahab Nouri quitte les Ressources en eau pour le Tourisme et l'Aménagement du territoire. Le ministre des Ressources en eau est confié à Abdelkader Ouali, qui quitte les Travaux publics, son ancien portefeuille,



tandis que Ferroukhi est remplacé dans le département de l'Agriculture et de la pêche par Abdesslam Chelgham.

Salah Khebri quitte le ministère de l'Energie où il sera remplacé par le PDG de Sonelgaz Nouredine Bouterfa. Par ailleurs, Tahar Khaoua, ministre chargé des rela-

tions avec le Parlement, quitte également le gouvernement. Il a été remplacé par Ghania Idalia, députée FLN. Enfin, un ministère délégué à la Recherche scientifique et l'économie numérique a été créé et confié à Mouatassam Boudiaf.

D. H.

Le communiqué de la Présidence

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelaziz Bouteflika, a procédé samedi à un remaniement partiel du gouvernement conduit par M. Abdelmalek Sellal, indique un communiqué de la présidence de la République, dont voici le texte intégral : « Conformément aux dispositions de l'article 93 de la Constitution, et après consultation du Premier Ministre, Son Excellence, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, Ministre de la Défense Nationale, a pris ce jour un Décret présidentiel portant nomination des membres suivants du Gouvernement : M. Baba Ammi Hadji, ministre des Finances.

M. Bouterfa Nouredine, ministre de l'Energie.

M. Nouri Abdelwahab, ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat.

M. Chelgham Abdesslam, ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

M. Talaï Boudjema, ministre des Travaux publics et des Transports.

M. Ouali Abdelkader, ministre des Ressources en eau et de l'Environnement.

Mme Eddalia Ghania, ministre des Relations avec le Parlement.

M. Boudiaf Mouatassam, ministre délégué auprès du ministre des Finances, chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers».

APS

Parmi les grands chantiers de Louh

Création prochaine du Conseil des droits de l'homme

Inscrite dans le cadre des réformes apportées dans la nouvelle Constitution, la mise en place du Conseil national des droits de l'Homme aura pour mission de donner à la société civile un cadre d'expression privilégié. La mise en place d'institutions nationales en charge des droits de l'homme vise à donner à la société civile et autres partenaires des pouvoirs publics un cadre d'expression privilégié ayant pour vocation l'épanouissement et le respect des droits de l'homme ainsi que la diffusion d'une culture qui s'y rattache. La question des droits de l'homme a également été « au centre de la dernière révision qui a notamment étendu le champ des droits et libertés constitutionnelles garantis et renforcé le rôle de la justice en tant que garant de leur respect », rappelle-t-on. L'exposé des motifs de ce projet de loi qui sera bientôt présenté devant l'Assemblée populaire nationale

(APN), note que la révision de la loi fondamentale le 7 février 2016 a élevé l'organe national en charge des droits de l'homme au statut d'institution constitutionnelle « en lui conférant une mission de surveillance, d'alerte précoce et d'évaluation en matière des droits de l'homme, tout en lui donnant une visibilité accrue ainsi qu'un rôle plus conforme aux engagements internationaux de l'Etat ainsi qu'à sa politique résolument engagée en faveur de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance ». Le projet de loi, qui comprend 35 articles répartis en quatre chapitres, stipule que le Conseil est doté de larges prérogatives en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme, avec pour mission notamment d'émettre au gouvernement ou au Parlement, des avis, recommandations, propositions et rapports sur toute question se rapportant aux droits de l'Homme. Il prévoit également de contribuer à

l'élaboration des rapports présentés périodiquement par l'Algérie devant les mécanismes et instances des Nations unies et institutions régionales et suivre la mise en œuvre des observations et recommandations de celles-ci.

Dans le domaine de la protection des droits de l'homme et sans préjudice des prérogatives de l'autorité judiciaire, le Conseil est chargé en particulier de l'alerte précoce dans les situations de tension ou de crise pouvant entraîner des violations des droits de l'Homme et de prendre, en coordination avec les autorités compétentes, les mesures préventives nécessaires. Il s'agit aussi de détecter et d'entreprendre des investigations sur les violations des droits de l'Homme et les signaler aux autorités compétentes, en émettant des avis et des propositions appropriés, de recevoir des requêtes sur toute atteinte aux droits de l'Homme, de les étudier et d'en

saisir les autorités administratives concernées, en formulant toute recommandation utile. Le Conseil a pour mission aussi de visiter les lieux de détention et de garde à vue, ainsi que les structures destinées à l'accueil des personnes ayant des besoins spécifiques, d'assurer, dans le cadre de son mandat, la médiation pour améliorer les relations entre les administrations publiques et le citoyen. Par ailleurs, le Conseil adresse au président de la République, au Premier ministre et au Parlement, un rapport annuel relatif à la situation des droits de l'Homme, assure la diffusion de ce rapport et en informe l'opinion publique de son contenu. La composition du Conseil est fondée sur le principe du pluralisme sociologique et institutionnel ainsi que la représentation de la femme et prévoit que ses membres soient choisis pour leur compétence avérée, leur probité, leur expertise et l'intérêt qu'ils por-

tent aux droits de l'Homme, parmi les représentants de la société civile, du mouvement associatif, des organisations professionnelles et syndicales, ainsi que du Parlement. Les 38 membres du Conseil sont nommés par décret présidentiel pour une période de 4 années renouvelable, alors que son président est élu, par ses pairs, parmi les membres du Conseil pour une période de 4 années renouvelable une seule fois. Le projet prévoit que le président et les membres du Conseil « jouissent de toutes les garanties qui leur assurent l'exercice de leurs missions en toute indépendance, intégrité et neutralité ». Le projet de loi prévoit, dans ce cadre, que la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme continue à exercer ses missions jusqu'à l'installation du Conseil national des droits de l'Homme.

Louiza Ait Ramdane/APS

Concrétiser la transparence et la crédibilité

Une haute instance de surveillance des élections

Le projet de loi organique relative à la Haute instance indépendante de surveillance des élections, découlant de la révision constitutionnelle adoptée le 7 février dernier devant être présenté prochainement à l'ANP, vise à concrétiser les principes de la Constitution inhérents à la transparence et la crédibilité des échéances électorales. À travers ses 53 articles, le texte fixe la composition de cette instance, le mode de désignation de son président, les conditions permettant de devenir membres, ses missions et son financement. Une importance particulière a été réservée, par la révision constitutionnelle, à la crédibilité et à la transparence des élections par l'introduction de la surveillance des élections dans l'intitulé du 3^e titre et les dispositions des articles 193 et 194 de la Constitution. Ces dispositions pré-

voient, notamment, « la création de la Haute instance indépendante de surveillance des élections, chargée de surveiller le processus électoral dans toutes ses étapes et d'en assurer la transparence et la crédibilité ». Selon l'exposé des motifs, « le statut constitutionnel réservé à la Haute instance constitue un couronnement de la longue expérience de notre pays en matière d'organisation et de surveillance des élections et une prise en charge des propositions pertinentes exprimées par plusieurs acteurs de la société, à l'occasion des séances de consultations autour du processus des réformes politiques ». Le projet de loi en question comprend des dispositions visant à consacrer « l'indépendance, l'impartialité et la représentativité de la Haute instance ». Ces mesures sont concrétisées à travers, notamment, « le statut de la

Haute instance qui lui confère l'autonomie de gestion et l'autonomie financière, et la dote de crédits particuliers pour la surveillance des opérations électorales, ces crédits alloués sont gérés directement par le président qui jouit de la qualité d'ordonnateur principal ». S'agissant du statut du président de la Haute instance et des modalités de sa désignation, le projet souligne qu'« il est choisi parmi les personnalités nationales après consultations des partis politiques et avant sa désignation par le président de la République ». Le projet énumère aussi « les conditions exigées à ses membres et les modalités de leur sélection ». Ils doivent, dans ce sens, « répondre aux exigences de la probité et de l'impartialité, la non appartenance politique ou à un statut professionnel, outre leur soumission à une présélection, avant leur nomination, opé-

rée par le Conseil supérieur de la magistrature pour les magistrats et par un comité ad hoc de haut niveau, dirigé par le président du Cnes, pour les compétences indépendantes, choisies parmi la société civile ». La Haute instance « est composée du président, de 410 membres nommés par le président de la République à parité, de magistrats proposés par le Conseil supérieur de la magistrature et de compétences indépendantes choisies par la société civile ». Le projet de loi prévoit « le déploiement des membres de la Haute instance, à l'occasion de chaque scrutin au niveau des wilayas et à l'étranger, sous forme de permanences composées de 8 membres chacune ». « Tout en tenant compte du principe de la parité, les permanences sont dirigées par un coordinateur et peuvent se faire assister par des officiers publics activant sous leur

supervision », explique le document. Le projet énonce également de « larges attributions de surveillance conférées aux organes de la Haute instance touchant toutes les étapes du processus électoral et ce, depuis la convocation du corps électoral jusqu'à la proclamation des résultats provisoires du scrutin ». Le texte contient, par ailleurs, des dispositions pénales selon lesquelles « est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 20 000 à 100 000 DA quiconque (qui) entrave les membres de la Haute instance pendant ou à l'occasion de l'exercice des missions qui leur sont dévolues en vertu des dispositions de la présente loi organique ». Selon le même document, « la peine est doublée en cas de récidive ».

Meriem B./APS

Le ministère de la Santé appelle les citoyens à se prémunir

Alerte canicule en plein ramadhan

■ Le ministère de la Santé a rappelé, hier, les précautions à prendre pour se prémunir contre la canicule saisonnière, surtout qu'elle coïncide cette année avec le mois de jeûne.

Par Yacine Djadel

C'est l'été et les gens aiment sortir plus que d'habitude, que ce soit pour se promener et prendre l'air ou tout simplement faire leurs courses. Hommes, femmes et enfants, petits ou grands, tous, ne manquent pas de peupler les rues en cette saison estivale. Avec l'avènement du mois de ramadhan où, certes, l'activité humaine a tendance à ralentir le jour, bon nombre de personnes circulent, notamment pour faire les achats pour le f'tour dans les marchés. Des milliers d'individus sont également contraints de travailler, et par conséquent de se retrouver dehors exposés à de fortes chaleurs. De ce fait et compte tenu des accès de température enregistrés ces deux derniers jours, atteignant les 40° à Alger pour la journée du vendredi, le ministère de la Santé s'est adressé à la population, rappelant, dans un communiqué, qu'en temps de forte chaleur il est impératif de se protéger, surtout pour ce qui est de la population la plus vulnérable. Celle-ci, rappelle-t-on, est constituée des enfants en bas âge, des personnes âgées ainsi que des malades chroniques. Le ministère conseille aux citoyens de rester chez eux en cas de forte chaleur, de fermer les volets et des rideaux des façades du logement exposées au soleil, de maintenir les fenêtres fermées



tant que la température extérieure est supérieure à celle intérieure et d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes ou de le faire, en cas d'impératifs, tôt le matin ou tard le soir. Afin de ne point prendre de risque de s'exposer trop au soleil pour les personnes

se trouvant à l'extérieur, précise le communiqué, les citoyens sont conviés à mettre des vêtements légers et amples et à rester à l'ombre et à l'abri d'une exposition prolongée au soleil. Par ailleurs, s'agissant de la catégorie de personnes ne pou-

vant pas faire le jeûne en raison d'une maladie chronique, ce qui est déconseillé par les ministères de la Santé et des Affaires religieuses, il est leur est préconisé, dans la mesure du possible, de prendre plusieurs douches par jour, de boire suffi-

samment et d'éviter les boissons très sucrées ou à forte teneur en caféine, précise le communiqué. Pour les citoyens férus de sport ou d'autres activités de loisirs se pratiquant dehors, le ministère déconseille les activités extérieures (sports, jardinage, bricolage...) et invite la population à être alertée en cas de vague de forte chaleur. Dans ce cas de figure, si la personne présente des symptômes, notamment des maux de tête, l'envie de vomir, la soif intense, une peau anormalement chaude, rouge et sèche, et enfin la confusion mentale, il faut savoir qu'il s'agit d'un coup de chaleur, explique le ministère. Selon les recommandations faites, il faut agir rapidement en appelant les secours (SAMU, Protection civile) et faire quelques gestes en attendant l'arrivée de ces derniers. En effet, pour éviter toute forme de déshydratation, selon les instructions données par le ministère de la Santé, les individus doivent toujours penser à recourir à ces petits gestes commodes et pratiques, à l'instar de transporter la personne présentant l'un de ces symptômes dans un endroit frais, la faire boire, l'asperger d'eau fraîche ou la couvrir avec un linge humide et enfin l'aérer. Avec l'arrivée de la saison estivale qui s'annonce chaude, coïncidant de surcroît avec le mois de carême, les citoyens vulnérables doivent à tout prix se protéger.

Y. D.

Bouchouareb présente demain le projet de loi sur l'investissement

Un débat houleux attendu à l'APN

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, a un agenda chargé durant ce mois sacré, à travers des visites sur le terrain concernant sept wilayas du pays, outre la présentation, demain devant les députés, du projet de loi portant promotion de l'investissement. Le ministre de l'Industrie présentera demain devant les membres de l'Assemblée populaire nationale un exposé sur le projet de loi portant promotion de l'investissement. Initialement, les débats étaient programmés pour les journées des 13 et 14 juin, mais selon des sources parlementaires il n'est pas écarté leur prolongement vu l'importance de ce texte de loi. Dans ce cadre, il est attendu que les députés reviennent dans leurs interventions, non seulement sur les dispositions du projet de loi, mais sur tout ce qui est en relation avec le secteur de l'industrie et l'investissement, sachant que ce secteur a la plus grande charge dans la réussite de l'amélioration du climat des affaires et la relance de l'économie nationale dans un contexte de conjoncture financière difficile. La séance de vote de ce texte est programmée pour le 27 du mois en cours. D'autres s'interrogent déjà sur le sort de la règle 51/49 malgré les assurances du gouvernement sur son maintien, sachant que certaines parties le demandent uniquement pour les secteurs stratégiques.

A cet effet, un débat houleux est attendu à l'APN, surtout de la part de l'opposition. A ce propos, le Parti des travailleurs qui est aussi présent à la chambre basse



du Parlement a exprimé par le biais de sa secrétaire générale, Louisa Hanoune, son rejet du projet de loi sur l'investissement qui sera soumis au Parlement à la mi-juin courant. Selon elle, «en réalité, ce projet de loi lève toutes les normes juridiques qui consacraient la souveraineté de la décision économique de l'Etat algérien dans les lois de finances complémentaires 2009 et 2010, sous prétexte de drainer les investissements étrangers».

Par ailleurs, depuis une semaine, le ministre de l'Industrie, Abdesselam Bouchouareb, s'est rendu dans plusieurs wilayas du pays, à savoir Batna, Relizane et Mascara, et est attendu, dans les prochains jours, pour une visite de travail dans les wilayas de Tébessa, Souk Ahras, Oum El Bouaghi et Sétif. Durant ces visites, le souci du ministre a porté notamment sur la gestion des zones indus-

trielles et la levée des contraintes administratives pour faciliter la mission des investisseurs. A Mascara, Bouchouareb a appelé les autorités locales et élus à soutenir l'investissement en levant les contraintes et à faciliter les procédures administratives et techniques aux investisseurs pour pouvoir réaliser leurs projets dans les meilleurs délais. Le ministre a rappelé que le gouvernement et son département ont pris plusieurs mesures pour faciliter l'investissement, dont la révision des lois régissant l'investissement, et offrir des mesures incitatives pour attirer les investissements. Bouchouareb a souligné que «l'Etat ne ménage aucun effort pour soutenir les projets industriels afin de réduire les importations et favoriser la production nationale». L'Etat intervient en fournissant le foncier et en octroyant des crédits et autres formes de soutien, a-t-il

signalé. Lors de la dernière tripartite, marquée par une participation pour la première fois des walis, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a instruit les walis de lutter contre la bureaucratie qui entrave l'affectation du foncier industriel.

«C'est la première fois que nous invitons les walis à la tripartite. Nous les avons chargés de résoudre le gros problème du foncier industriel en collaboration avec les ministères de l'Industrie et de l'Intérieur», a-t-il affirmé. «Régalez-nous le problème du foncier. Vous avez toutes les prérogatives pour le faire. Il faut juste préserver les terrains à vocation agricole, et libérez le reste», a-t-il insisté. Il a avancé que l'essentiel des investissements devrait être financé en dehors du budget de l'Etat.

A Batna, le ministre de l'Industrie a affirmé que son département favorisera l'orientation de l'investissement vers les Hauts-Plateaux et le Sud. Il a donné également des instructions fermes pour assurer la bonne gestion et l'entretien des zones et parcs industriels à l'échelle nationale, et à créer, si nécessaire, une entreprise indépendante, pas forcément publique, pour les gérer.

A l'adresse des investisseurs, il les a invités à tirer profit des avantages accordés par l'Etat aux activités de sous-traitance industrielle et aux industries émergentes qui permettent de réduire les importations et de générer des emplois, assurant que l'entreprise privée ou publique est avant tout une entreprise algérienne au service du renforcement de l'économie nationale. **Nacera Chennafi**

Urbanisme

Les plans d'aménagement de trois villes nouvelles adoptés

■ Les plans d'aménagement des villes nouvelles de Bouinan (Blida), Boughezoul (Médéa) et de Hassi Messaoud (Ouargla) ont été adoptés, indique le Journal officiel n° 31.

Par Siham H.

L'adoption de ces plans a fait l'objet de trois décrets exécutifs, signés en mai dernier par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, en application des dispositions du décret de février 2011 fixant les conditions et modalités d'initiation, d'élaboration et d'adoption du plan d'aménagement de la ville nouvelle. A rappeler que pour ce qui est de la ville nouvelle de Hassi Messaoud, qui doit accueillir 45 000 habitants dans une première phase, l'ensemble des travaux d'aménagement sont déjà lancés, à savoir les travaux de terrassement, de la voirie et des réseaux divers, outre la viabilisation des sites de la ville et de la zone d'activités logistiques (ZAL). Au total, 18 400 logements, composés de 3 500 logements individuels, de 3 500 semi-collectifs et de 11 400 collectifs et immeubles à usage mixte, sont prévus dans cette ville du sud du pays pour accueillir graduellement une population de 80 000

habitants. Cette future ville, localisée dans la zone de Oued El-Maraâ, est projetée sur une superficie totale de 4 483 ha, et sera structurée en quatre quartiers résidentiels d'une capacité théorique de 20 000 habitants chacun, en plus d'équipements administratifs, de commerce, de sport, et de culture implantés autour du centre-ville. L'actuelle ville de Hassi-Messaoud, située à l'intérieur d'un périmètre d'exploitation des hydrocarbures, a été classée par les pouvoirs publics comme une zone à risques majeurs pour les personnes, les biens et l'environnement. Quant à la ville nouvelle de Bouinan, située à 35 km au sud d'Alger, elle s'étale sur les agglomérations de Bouinan, Amroussa, Mellaha et Hassainia sur une superficie de 2 175 ha. La ville, conçue pour abriter plus de 52 000 logements et cinq pôles d'investissement dédiés aux domaines commercial, sanitaire, de loisir, industriel et de services, est divisée en deux secteurs de sept quartiers avec les



Ph.D.R.

commodités de la vie citadine. Le nouveau plan d'aménagement intègre les habitations déjà existantes dans la ville nouvelle, après leur restauration et leur mise en conformité avec les nouveaux paramètres du plan. Il prévoit la réalisation d'usines de fabrication relevant des industries de pointe dans la biotechno-

logie, l'agroalimentaire et la pharmacie, ainsi que des projets dans l'environnement et la recherche scientifique. Concernant la ville nouvelle de Boughezoul, elle est la plus grande en termes de superficie puisqu'elle s'étale sur 6 000 ha dont 4 055 ha urbanisables. Conçue pour accueillir 350 000 habitants à l'horizon

2030, la ville est également destinée à la promotion des activités scientifiques et technologiques et des productions industrielles de haute valeur notamment dans les TIC, la communication, les biotechnologies et les énergies renouvelables. Elle disposera aussi de plates-formes logistiques équipées en moyens technologiques modernes qui seront reliés aux grands centres de distribution régionaux et internationaux. Pour rappel, le décret de février 2011 fixant les conditions et modalités d'initiation, d'élaboration et d'adoption du plan d'aménagement de villes nouvelles, note que le plan d'aménagement est initié par un organisme chargé de cette ville et élaboré par des bureaux d'études agréés à cet effet par arrêté du ministre chargé de l'Aménagement du territoire. Une commission interministérielle chargée de l'examen de ce plan avait été créée, conformément au même décret, auprès du ministre chargé de l'Aménagement du territoire. S. H./APS

Examen de fin de cycle primaire

Le taux de réussite est de 79,99%

Le taux de réussite à l'examen de fin de cycle primaire est de 79,99%, a-t-on appris vendredi auprès du ministère de

l'Education nationale. «Le taux national de réussite à l'examen de fin de cycle primaire est de 79,99%», a précisé l'inspecteur

général du ministère, Messeguem Nedjadi, dans une déclaration à l'APS, ajoutant que le taux a enregistré un recul par rapport à l'an-

née dernière (81,57%). Le taux de réussite parmi les garçons est de 75,47%, tandis que le taux de réussite parmi les filles est de

84,86%, a indiqué la même source, ajoutant que le taux d'absences à l'examen est «très faible», soit 0,44%. Concernant les élèves aux besoins spécifiques, les taux de réussite a atteint 98,5% pour les non-voyants et 93,58% pour les handicapés moteurs. Les résultats des examens de fin du cycle primaire sont disponibles sur le site électronique de l'Office national des examens et concours (Onec), (<http://cinq.onec.dz>), alors que l'affichage des résultats au niveau des établissements scolaires se fera ultérieurement. Younès F.

Tizi Ouzou reste indétrônable avec 92,91%

La wilaya de Tizi Ouzou a amélioré son taux de réussite à l'examen de la 5^e et reste indétrônable à l'échelle nationale en réalisant pour cette année 92,91% d'admission (92,39% en 2015). Précisément, sur les 15 324 présents aux épreuves de la 5^e, le nombre d'admis est de 14 238, selon les indications

fournies, hier, par le chargé de communication de la direction locale de l'éducation, Mohamed Tachaabount. Elle reste première au niveau national, loin devant, puisque ses deux poursuivants immédiats sont les wilayas d'Alger (Est, Centre et Ouest) et de Jijel, avec respectivement 87,27% et 84,85% taux de réussite.

Toujours selon la même source, pas moins de 36 élèves ont été admis avec une note de 10 sur 10 (contre 20 en 2015) alors que le nombre d'établissements ayant réalisé un taux de réussite 100% a été de 281 écoles primaires. Aux élèves admis sur épreuves de la 5^e, s'ajouteront leurs camarades par voie de

rachat après ajout de leurs notes obtenues durant l'année scolaire au nombre de 584. Ce qui portera le taux de réussite global à 96,72%. Seulement 552 élèves des 15 374 inscrits (50 absents aux épreuves) ne passeront pas au palier supérieur dans la wilaya de Tizi Ouzou.

Hamid M.

Solidarité/Blida

La sûreté de wilaya organise des f'tours au profit des usagers de la route

La sûreté de wilaya de Blida organise vendredi un f'tour au profit des usagers de la route dans le cadre d'une cam-

pagne de solidarité mais aussi de sensibilisation contre les accidents de la route, a-t-on appris auprès de ce corps de

sécurité. Par cette initiative assurant une table garnie au niveau de la RN 69 en direction de Oued Alleug et l'autoroute

Est-Ouest, la sûreté de wilaya entend amener les conducteurs à réduire la vitesse, notamment avant le f'tour, dans l'objectif

d'arriver chez eux à l'appel du muezzin. Cette opération sera organisée chaque vendredi durant le mois sacré de ramadhan, a-t-on indiqué dans un communiqué de la sûreté de wilaya, précisant que la concrétisation de l'esprit de solidarité entre les éléments de la Sûreté nationale et les citoyens est le but essentiel de l'opération. L'organisation du f'tour collectif par la sûreté de wilaya intervient au moment du lancement d'une campagne de sensibilisation «Ramadhan sans accidents de la circulation», où des orientations seront données aux conducteurs afin de les inciter à mieux respecter les normes d'une conduite saine et respectueuse des lois sur les routes, a-t-on indiqué.

Lamia G.

En ce mois de ramadhan à Bouira

Tension sur le lait en sachet

Une tension sur le lait en sachet sévit depuis le début du mois de ramadhan dans la wilaya de Bouira, notamment dans sa partie Est, et ce, à cause notamment de la forte consommation de ce produit de première nécessité en ce mois sacré, a-t-on constaté. Le lait en sachet est devenu une denrée rare dans les supérettes et autres locaux commerciaux où de longues files d'attente se forment quotidiennement devant les commerces de produits laitiers, notamment à Bouira, Bechloul, El-Adjiba et M'Cheddallah où il est devenu très difficile de s'approvisionner en ce produit. Pour faire face à la crise, des commerçants sont parfois obligés de rationner la

vente de ce produit (deux sachets par client), une mesure qui ne cesse d'agacer les consommateurs. «S'approvisionner en lait (en sachet) est devenu un véritable casse-tête quotidien à cause de la pénurie», s'est plaint un groupe de citoyens à l'APS. Des consommateurs dénoncent également les agissements de certains mauvais commerçants qui, selon eux, «ne servent que leurs fidèles clients». Selon le directeur du Commerce, Ahmed Gomri, cette pénurie est due essentiellement à la forte consommation de ce produit durant le mois de ramadhan, pourtant une quantité de «220 000 litres arrive chaque jour dans la wilaya de Bouira», selon lui. Ne comp-

tant que deux laiteries dont la production locale est jugée très insuffisante (48 000 litres/j), la wilaya de Bouira est approvisionnée quotidiennement par les laiteries de Boudouaou (Boumerdès), Tizi Ouzou, M'sila et Bordj Bou Arréridj, a expliqué le même responsable. Les perturbations enregistrées au niveau de l'arrivée des quantités destinées pour la wilaya de Bouira pourraient être aussi à l'origine de cette crise, a estimé M.Gomri. Les consommateurs sont exacerbés par cette crise, qui touche directement les bourses des ménages se trouvant à chaque fois dans l'obligation de se rabattre sur le lait en poudre qui est beaucoup plus cher.

Ali Y.

Futur complexe du phosphate à Souk Ahras

Le projet revêt une dimension socio-économique importante

■ Le projet du futur complexe du phosphate, implanté dans la commune d'Oued Kebrat, à 70 km au sud de Souk-Ahras, et dont les travaux de réalisation seront lancés fin 2018, revêt «une dimension socio-économique importante» pour la région, a-t-on indiqué à la direction locale de l'industrie et des mines.

Par Samy O.

Le projet de l'entreprise Ferphos (Annaba) générera, lors de la phase de sa réalisation, «pas moins de 5 000 emplois temporaires», parmi les jeunes de nombreuses communes de la wilaya, a précisé la même source, ajoutant qu'une fois opérationnel, le complexe de phosphate emploiera 1 300 travailleurs. La même source a ajouté que le complexe, implanté sur 600 hectares, comprendra trois unités, sa mise en exploitation programmée pour 2020 permettra la production de 4 500 tonnes/jour d'acide sulfurique pour la première unité, 1 500 tonnes/jour d'acide phosphorique pour la seconde unité



alors que la troisième assurera 3 000 tonnes/jour d'un produit intermédiaire utilisé dans la pro-

duction d'ammoniac pour les besoins d'une autre usine prévue à Hadjar Soud (Skikda). La

quasi-totalité (80%) de la production de ce complexe sera destinée à l'exportation et 20%

orientés vers le marché national à travers l'approvisionnement des intrants nécessaires à la production de fertilisants et engrais, a-t-on encore souligné. Le choix du site d'Oued Kebrat est dicté par plusieurs facteurs, dont particulièrement l'existence d'une voie ferroviaire dans la région, la proximité du site désigné des mines de phosphate du Djebel El Onk (Tébessa), et également des deux barrages d'Oued Mellag et Oued Djedra, en cours de réalisation dans la wilaya de Souk Ahras, a-t-on informé. Le programme de développement de la production nationale de phosphate vise à porter la capacité actuelle estimée à 1,2 million tonnes/an à dix millions tonnes/an en 2020, rappelle-t-on. S. O./APS

Prix

Le pétrole termine la semaine sur un repli à New York

Les cours du pétrole ont fortement baissé à New York, rattrapés par un mouvement général de craintes sur les marchés mondiaux. Le cours du baril de référence (WTI) pour livraison en juillet a perdu 1,49 dollar à 49,07 dollars sur le New York Mercantile Exchange, terminant sous 50 dollars pour la première fois depuis lundi. «On voit apparaître des inquiétudes sur les perspectives économiques mondiales (...) avec une fuite vers les actifs les plus sûrs», a résumé Phil Flynn, de Price Futures Group. «Les investisseurs achètent de l'or, ils vendent en Bourse... Et ils vendent du

pétrole». L'aversion au risque était générale vendredi sur les marchés mondiaux, à l'approche d'une réunion la semaine prochaine de la Réserve fédérale américaine (Fed) et, surtout, d'un référendum à la fin du mois sur le maintien ou non du Royaume-Uni dans l'Union européenne. «Les investisseurs sont en train de réduire leur exposition au risque avant le référendum du 23 juin, (...) par crainte qu'un "Brexit" nuise à la croissance économique européenne», a souligné dans une note Tim Evans de Citi. Il pointait aussi vers un renforcement du dollar, susceptible de

nuire aux cours pétroliers puisqu'ils sont libellés en monnaie américaine et en deviennent moins intéressants pour les détenteurs d'autres devises. En début de semaine les cours du pétrole avaient plusieurs fois terminé au plus haut depuis près d'un an, soutenus par des problèmes de production au Nigeria, ainsi que, plus largement, par l'idée que la surabondance mondiale donne des signes d'assèchement. «Il y a toujours beaucoup de pétrole sur le marché», a souligné Gene McGillian, de Tradition Energy. «On ne peut pas totalement ignorer le fait que les réserves res-

tent proches de leurs records aux Etats-Unis et dans le reste du monde». En baissant franchement depuis le début d'année, la production américaine avait donné une forte lueur d'espoir au marché. Mais elle commence à donner des signes de stabilisation, si ce n'est de rebond, avec sa première hausse hebdomadaire depuis trois mois annoncée mercredi. De plus, les investisseurs ont pris connaissance vendredi d'une nouvelle petite hausse hebdomadaire du nombre de puits en activité aux Etats-Unis, selon un décompte établi par le groupe privé Baker Hughes. Amel B.

Changes

L'euro baisse face au dollar dans un marché prudent

L'euro baissait face au dollar vendredi dans un marché reprenant son souffle après avoir vu la monnaie unique se renforcer nettement face à un billet vert affaibli, les cambistes optant désormais pour la prudence. En fin de journée, l'euro valait 1,1281 dollar contre 1,1315 dollar jeudi soir. L'euro était monté jeudi jusqu'à 1,1416 dollar, son niveau le plus fort en près d'un mois. La monnaie européenne baissait face à la monnaie nippone, à 120,77 yens contre 121,18 yens jeudi. Elle était tombée jeudi à 120,33 yens, au plus bas en trois ans. Le dollar se stabilisait face à la devise japonaise, à 107,05 yens contre 107,10 yens la veille. «La journée est relativement calme sur le plan des indicateurs, mais cette semaine a donné suffisamment de choses à penser aux marchés», commentait un analyste. L'euro restait sous pression après l'intervention, jeudi à Bruxelles, du président de la Banque centrale européenne, (BCE) Mario Draghi, qui a de nouveau souligné la nécessité de réformes structurelles dans les pays de la zone euro, laissant entendre que l'institution de Francfort avait besoin du renfort des gouvernements. De son côté, la monnaie américaine profitait de l'annonce jeudi d'une baisse hebdomadaire des inscriptions au chômage, mais ce bon chiffre est loin d'avoir l'ampleur nécessaire pour convaincre la

Réserve Fédérale américaine (Fed) de resserrer sa politique monétaire dans les mois à venir. Par ailleurs, les investisseurs gardaient un œil sur le Royaume-Uni à deux semaines du référendum sur l'appartenance du pays à l'Union européenne (UE). Le risque d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (appelée «Brexit») a un effet psychologique et rend les investisseurs prudents, les poussant à se tourner vers les actifs les moins ris-

qués, ce qui génère de la volatilité sur la devise britannique. La livre britannique baissait face à la monnaie européenne, à 78,63 pence pour un euro, comme face au dollar, à 1,4342 dollar pour une livre, après être tombée à 1,4312 dollar, son niveau le plus faible en sept semaines. La devise suisse montait face à l'euro, à 1,0866 franc pour un euro, son niveau le plus fort en deux mois. La monnaie suisse montait également face au billet vert, à

0,9632 franc pour un dollar, après avoir grimpé jeudi jusqu'à 0,9578 franc pour un dollar, son niveau le plus fort en cinq semaines. La monnaie chinoise n'était pas échangée vendredi, le marché chinois étant fermé en raison d'un jour férié dans le pays. Le yuan avait fini en hausse mercredi, à 6,5624 yuans pour un dollar contre 6,5715 yuans mardi à la même heure.

S.H./Agences

Pour aider une reprise économique

La banque centrale de Russie opère la première baisse du taux directeur

La banque centrale de Russie a abaissé son taux directeur à 10,5%, pour la première fois en dix mois pour aider une reprise économique imminente. Dans un communiqué publié à l'issue de sa réunion de politique monétaire, la Banque de Russie annonce réduire son taux de 11% à 10,5%. Elle relève «la tendance à une inflation plus stable, à une diminution des attentes et des risques inflationnistes dans un contexte de reprise économique imminente». Elle ajoute qu'elle «envisagera la possibilité d'une nouvelle baisse de taux en fonction de son évaluation des risques inflationnistes». Le taux directeur était fixé à 11% depuis août dernier et seule une courte majorité des économistes s'attendait à un assouplissement, vu la fermeté affichée jusqu'à pré-

sent par la banque centrale face aux pressions. Même abaissé, il reste très loin de son niveau d'avant l'annexion de la Crimée (5,5%), point de départ des sanctions occidentales durcies par la suite. Les taux actuels sont hérités de la crise financière causée par le plongeon des cours des hydrocarbures et les sanctions imposées par les Occidentaux. La chute des prix du pétrole, plombant au passage le rouble, empêchait depuis l'été dernier la Banque de Russie d'ouvrir le robinet du crédit en baissant ses taux, au risque d'une spirale vers le bas et d'un nouveau choc d'inflation. La banque centrale se dit «plus confiante» face au ralentissement du taux annuel d'inflation, stabilisé autour de 7,3% contre plus de 15% une grande partie de

l'année dernière. Elle explique, d'une part, que la récession continue de peser sur la consommation et, d'autre part, que les prix du pétrole ont confirmé leur rebond ces dernières semaines. Cette institution constate également que l'économie russe montre ces derniers mois «une plus grande résistance aux fluctuations des prix du pétrole». Elle voit ainsi des signes «anticipant le début d'une reprise de la croissance», attendue «pas plus tard que le second semestre». Elle attend une confirmation de cette tendance en 2017 avec une expansion du produit intérieur brut de 1,3%. Le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à une croissance de 1% l'an prochain après une baisse de 1,5% cette année. R.E.

Bouira

Alimentation en eau potable de trois communes à partir du 5 juillet

■ Trois communes, situées à l'extrême Est de la wilaya de Bouira, seront alimentées en eau potable à partir du 5 juillet prochain, a annoncé le wali, Nacer Maskri, qui accompagnait le secrétaire général du ministère des Ressources en eau et de l'Environnement, Belkateb El-Hadj, en visite à Bouira.

Par Ilham N./APS

«Les travaux sont en cours pour alimenter d'ici au 5 juillet prochain trois communes à l'est, à savoir notamment la commune d'Ath Mansour et celle de Chorfa ainsi qu'Aghbalou, où les populations attendent impatiemment la réception du projet», a déclaré le chef de l'exécutif au cours d'une visite consacrée au secteur de l'hydraulique. Le même responsable a précisé que les deux municipalités Ath Mansour et Chorfa seront alimentées à partir du barrage de Tilesdit réalisé sur les hauteurs de la commune de Bechloul. D'une capacité de 167 millions de mètres cubes, ce bar-

rage est destiné également à alimenter en eau plusieurs autres communes de la wilaya et d'autres de la wilaya voisine de Bordj Bou-Arréridj (BBA). L'alimentation de ces deux communes fait partie du projet quinquennal portant raccordement de six communes de l'est de la wilaya à savoir Bechloul, El-Adjiba, Ahnif, Ath Mansour, M'Chedallah, Chorfa. Une enveloppe de plus de cinq milliards de dinars a été allouée à cette opération qui tire à sa fin. Pour la commune d'Aghbalou, située à la lisière avec la wilaya de Béjaia, et qui compte plus de 21 000 habitants, elle sera alimentée à partir de la source noire (El-Insar Avarthane), dont



les travaux de raccordement de sept villages de cette municipalité sont en cours de réalisation, a-t-il expliqué. Pour toucher l'ensemble des localités rurales et montagneuses relevant de cette commune, une station de pompage a été réalisée et son équipement devra se faire incessamment, d'après les explications

fournis au wali et à M. Belkateb. Ces derniers se sont enquis des travaux de réalisation de certains réservoirs de distribution et d'autres de stockage récemment achevés à Ath Mansour, Chorfa et Aghbalou, dont la capacité varie entre 2 500m³ et 5 000m³. «Nous devons mettre en valeur toutes ces réalisations, et nous

devons consentir davantage d'effort pour alimenter les trois communes d'ici au 5 juillet prochain», a souligné de son côté le secrétaire général du ministère de l'Hydraulique et des Ressources en eau. En matière d'eau potable, «Bouira est parmi les premières wilayas ayant pu réaliser de grands progrès grâce à ces deux grands barrages de Tilesdit et de Koudiet Acerdoune», a-t-il dit. D'après les statistiques fournies sur place par les responsables du secteur, le taux de raccordement aux réseaux d'eau potable à Bouira a dépassé les 95%. Selon les informations recueillies par l'APS auprès des responsables du secteur, des travaux de réalisation d'une nouvelle station de pompage d'une capacité de 100 000 m³, seront lancés bientôt, dont une étude en ce sens a déjà été finalisée, a-t-on ajouté de même source. Cette future station est destinée à renforcer l'alimentation en eau potable à Bouira ainsi que pour alimenter les communes de Lemhir, Sidi Brahim et Mansourah, qui relèvent de la wilaya voisine Bordj Bou-Arréridj, selon la même source.

I. N./APS

Guelma

1^{re} expérience de production de semences de pomme de terre pré-base

L'expérience de production de semences de pomme de terre de la classe pré-base effectuée au niveau de la ferme-pilote Richi-Abdelmadjid de la commune de Blekheir (Guelma) a été «très concluante», ouvrant de grandes perspectives pour le développement de la filière, a indiqué le directeur de la ferme, Brahim Bousseta. L'expérience a été effectuée, au titre de la saison 2015/2016, dans le cadre du programme national de production de plants de pomme de terre «100% algérien» s'étalant jusqu'en 2018, a indiqué ce responsable qui a précisé que les plants pré-base précèdent l'obtention des plants de base qui sont eux destinés à la production de la pomme de terre. L'expérience a porté sur la plantation de 184 000 minitubercules (12,5 quintaux) fournis par la Société agro-développement (Sagrodev) de Sétif sur une superficie de 1,6 hectare, permettant la production de 220 quintaux de

semences de première génération (G1), a précisé la même source, notant que chacune des 44 serres utilisées a produit 5 quintaux. La récolte obtenue a été mise à la disposition du Groupe semences, plants et géniteurs (Gspg) et des échantillons ont été envoyés au Centre national de contrôle et certification des semences. Pour la saison 2016/2017 (août/décembre), la ferme a prévu de doubler la surface consacrée à la production de semences pré-base des trois variétés de pomme de terre «Condor», «Spunta» et «Désirée», a indiqué son directeur qui a souligné que d'ici à 2018, 400 serres installées sur 8 hectares seront réservées pour la culture de cette classe de plants de base. La ferme a consacré, au titre de l'actuelle saison, 30 hectares de champs ouverts pour la production des semences de pomme de terre de la classe Super Elite (SE), a souligné Brahim Bousseta qui a expliqué que la pro-

duction de semences de pomme de terre passe par sept stades dont celui intermédiaire de la classe de pré-base qui fournit les plants qui seront utilisés par les cultivateurs multiplicateurs. Pour garantir la réussite de l'opération, la ferme projetée, a assuré son responsable, de réaliser des études de sol préalables à l'installation des serres, d'acquiescer des équipements pour les travaux agricoles sous serre, la mise en place de système d'irrigation au goutte-à-goutte, la réalisation d'espaces de stockage et le renforcement de son personnel technique. Choisie par les instances centrales pour constituer un pôle de production de semences dans la région Est, la ferme Richi-Abdelmadjid exploite 1 014 hectares dont 980 en irrigué. Elle est surtout spécialisée dans la production des semences, des céréales, des légumes et de la tomate industrielle.

Ali O./Agences

Batna Le gaz acheminé vers 109 foyers du village El Biar

LE RÉSEAU d'alimentation en gaz naturel de 109 foyers du village El Biar de la commune d'Oued Chaâba (Batna) a été mis en service au milieu de la joie des familles bénéficiaires. L'opération a été exécutée en quatre mois et a mobilisé 40,7 millions DA du plan quinquennal 2010-2014, selon les explications fournies, à l'occasion, au wali qui a assuré que les procédures ont été engagées par la commune d'Oued Chaâba pour programmer une opération complémentaire en vue d'alimenter les foyers non pris en compte par l'étude préliminaire. Les oppositions de citoyens au passage des canalisations entravent certains projets de gaz et d'électricité, a indiqué le chef de l'exécutif local, citant les cas d'Errahbat et Dechrat Ouled Moussa à Ichemoul. Il a assuré que les efforts se déploient pour surmonter cette entrave. Selon le chef du service raccordement à la direction des mines, Fayrouz Bouteba, 289 foyers de Dechrat Ouled Moussa, 400 à Ksar Belezma et 105 à Djerma seront reliés au réseau de gaz dans les prochains jours.

R.R.

Illizi

Plus de 2 000 emplois offerts depuis le début de l'année

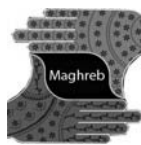
Au moins 2 020 emplois ont été offerts par le biais des différents dispositifs de l'emploi depuis le début de l'année en cours à travers la wilaya d'Illizi, a-t-on appris auprès des services de la direction locale de l'emploi. Ainsi, ont bénéficié d'une insertion professionnelle 97 jeunes diplômés d'universités et 85 autres titulaires de niveau secondaire et de titres de qualification professionnelle, en plus de 474 postes offerts dans le

cadre des ateliers dans divers secteurs (forêts, environnement, tourisme), a indiqué le directeur de wilaya de l'emploi, Ahmed Amrani. L'Agence de l'emploi de la wilaya a procédé, de son côté, à 1 254 placements dans différentes institutions opérant sur le territoire de la wilaya, contre 1 654 offres d'emploi obtenues, a-t-il signalé. Cinq nouvelles micro-entreprises, montées par le biais du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi

des jeunes (Ansej) et générant 40 emplois, sont, par ailleurs, entrées en activité durant la période précitée, a ajouté le même responsable qui fait état aussi de 59 emplois générés par le biais de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac). Toujours dans le cadre de la promotion de l'emploi, un salon «Essalem» de l'emploi a été organisé dernièrement à Illizi et a permis de présenter des modèles de micro-entreprises

créées à la faveur des différents dispositifs d'aide à l'emploi, en plus d'exposer un bilan exhaustif des activités liées à l'embauche et à l'emploi. Dans le même sillage, une rencontre élargie aux différents partenaires, responsables locaux et représentants de la société civile, s'est tenue également pour examiner le dossier de gestion du marché de l'emploi dans la wilaya.

L.O./APS



Libye

Les forces du gouvernement d'union reprennent le port de Syrte à Daech

■ Les forces du Gouvernement libyen d'union nationale ont repris vendredi soir le port de la ville de Syrte au groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech).

Ph/D. R.



Par Kamel L.

Les forces du Gouvernement d'union nationale (GNA), soutenu par la communauté internationale, ont repris «le contrôle du port de Syrte et s'y sont installées», a déclaré un responsable du bureau d'informations d'une offensive lancée il y a un mois pour reprendre Syrte et sa région à l'EI. Ces forces se sont aussi emparées de plusieurs quartiers résidentiels de l'est de la ville, a indiqué le responsable, Reda Issa, précisant que de violents combats ont opposé les terroristes et les forces du GNA avant que celles-ci ne s'emparent du port, également dans l'est de la cité. Le responsable a fait état de 11 morts et 45 blessés dans les rangs des pro-GNA vendredi. Située à 450 km à l'est de Tripoli et aux mains

de Daech/EI depuis un an, Syrte est la principale base du groupe terroriste en Libye, où il s'est implanté fin 2014 à la faveur du chaos politique et sécuritaire qui règne depuis le conflit de 2011. Selon M. Issa, les forces progouvernementales encerclent maintenant les terroristes de Daech dans un secteur de 5 km² entre le centre et le nord de la ville. Elles bloquaient déjà depuis jeudi la façade maritime de la ville grâce à des navires de la marine. Les forces pro-gouvernementales du GNA, essentiellement composées de milices de la ville de Misrata, sont entrées mercredi dans Syrte et progressent depuis à l'intérieur de la cité, avec l'appui de bombardements aériens et de tirs d'artillerie lourde. L'émissaire de l'ONU pour la Libye s'est déclaré samedi «impressionné par les progrès rapides des forces loyales au

GNA» à Syrte. Vendredi, un conseiller du président américain Barack Obama a indiqué que les Etats-Unis jugeaient encourageantes les avancées des forces du GNA à Syrte.

Washington «encouragé» par les avancées contre le bastion de Daech

Un proche conseiller de Barack Obama s'est déclaré «encouragé» par les avancées des forces du gouvernement libyen, soutenu par la communauté internationale, contre les terroristes du groupe autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) dans leur bastion de Syrte. «Je ne vais pas trop m'avancer car la situation reste fluctuante. Mais nous sommes encouragés par les progrès qu'ils ont accomplis»,

a dit Brett McGurk, l'envoyé spécial du président Obama auprès de la coalition internationale contre le groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech). Les terroristes «sont parvenus à contrôler Syrte par la force. Mais une fois qu'une autre force capable de mener une offensive contre eux se trouve sur le terrain, ils pourraient se fissurer rapidement», a-t-il ajouté, précisant cependant ne pas estimer «que nous en soyons déjà là». Les forces loyales au Gouvernement d'union nationale (GNA), soutenu par la communauté internationale, faisaient feu vendredi avec des tanks, des lance-roquettes et de l'artillerie lourde et se battaient désormais maison par maison dans le centre-ville, selon un correspondant de l'AFP sur place. Participent également à l'offensive sur Syrte, des unités de l'armée libyenne divisée. D'autres unités de l'armée nationale sont en effet restées loyales au gouvernement parallèle installé dans l'est du pays et qui ne reconnaît pas la légitimité du GNA. Elles sont dirigées par le général controversé Khalifa Haftar. A ce sujet, le conseiller de Barack Obama a avancé que les Etats-Unis seraient «évidemment prêts à travailler avec le général Haftar sous les auspices d'un Gouvernement d'union nationale». Avant toutefois de souligner : «Notre position est très claire : tout acteur armé présent sur le terrain en Libye doit reconnaître l'autorité de ce gouvernement civil». Située à 450 kilomètres à l'est de Tripoli et aux mains de l'EI depuis juin 2015, Syrte est l'objectif principal d'une vaste offensive militaire lancée il y a un mois pour chasser les terroristes d'une bande littorale d'environ 200 kilomètres de long dans le centre-nord de la Libye.

K. L.

Tunisie

Le patronat ne participera pas à un gouvernement d'union nationale

Le patronat tunisien a annoncé qu'il soutenait le principe d'un gouvernement d'union nationale, proposé par le président Béji Caïd Essebsi, mais qu'il n'y participerait pas. L'Utica, principale organisation patronale de Tunisie, rejoint ainsi la centrale syndicale UGTT dans son refus, alors que le chef de l'Etat avait fait de la participation des deux lauréats du Prix Nobel de la paix 2015 à ce gouvernement une condition sine qua non de sa réussite. M. Caïd Essebsi a proposé le 2 juin la formation d'un cabinet d'union nationale face aux critiques contre le gouvernement, accusé d'inefficacité alors que le pays est en difficulté. Le Chef du gouvernement Habib Essid s'est dit prêt à quitter son poste «si l'intérêt du pays l'exige», et sa possible

démission fait depuis l'objet de nombreuses spéculations. L'Utica «soutient cette initiative» et juge qu'elle répond «à la situation actuelle du pays sur le plan économique et social», a indiqué le bureau exécutif du patronat dans un communiqué, à l'issue d'une réunion consacrée à l'examen de la proposition du président. Mais «participer à des gouvernements n'est pas dans la nature, le rôle ou la mission de l'Utica et (l'organisation) annonce qu'elle ne participera pas de manière directe au gouvernement d'union nationale attendu», selon le texte. «Le soutien de l'Utica au prochain gouvernement se fera sur la base du programme qu'il va adopter», a averti l'organisation, en se disant prête à «participer de manière effective à la mise au

point d'un programme urgent autour duquel se rassemblent les diverses forces vives» du pays. L'UGTT avait très vite annoncé son refus de participer à ce gouvernement car «gouverner n'est pas notre mission», selon son secrétaire général adjoint, Sami Tahri. Mais «il faut un changement» et le syndicat participera aux discussions sur sa formation, avait dit le responsable. M. Caïd Essebsi a lancé les consultations sur ce gouvernement depuis plusieurs jours déjà. Jeudi, il s'est réuni avec l'UGTT, l'Utica et les représentants des partis membres de la coalition gouvernementale, dont Rached Ghannouchi, le président du parti islamiste Ennahda.

Kamel L./Agences

Sahara occidental L'eurodéputée Paloma Lopez dénonce les «violations systématiques» par le Maroc

L'EURODÉPUTÉE espagnole, Paloma Lopez, a dénoncé les «violations systématiques» des droits humains que les forces marocaines d'occupation ne cessent de commettre dans les territoires occupés du Sahara occidental pour réprimer les citoyens sahraouis revendiquant leurs droits sociaux, économiques et politiques. Cette parlementaire européenne a exprimé son indignation face à «la violente répression» qui s'est abattue sur des manifestants sahraouis en quête de justice sociale et condamnant l'assassinat du syndicaliste sahraoui Brahim Saïka. «Les autorités marocaines ont, à nouveau, dispersé violemment une manifestation pacifique organisée par des chômeurs sahraouis pour condamner l'assassinat de Brahim Saïka et marquer la Journée mondiale de la justice sociale, une initiative des Nations unies pour lutter contre le chômage et l'exclusion sociale, dont souffre particulièrement le peuple sahraoui qui vit sous l'occupation marocaine», a-t-elle regretté dans une question adressée à la Chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini. L'intervention «brutale» de la police marocaine lors de cette manifestation a fait de nombreux blessés, selon Paloma Lopez qui cite, entre autres, les militants Mohamed Salem Aluat et Mohamed Molud Mansour.

Elle a appelé, à ce titre, Mogherini à «protester officiellement» auprès du Maroc pour dénoncer ce déchaînement de violence sur les manifestants, considérant que le recours excessif de la police marocaine à la force contre les défenseurs sahraouis des droits économiques et sociaux viole les engagements internationaux du Maroc.

Cette eurodéputée espagnole s'inquiète également de la persistance de la violation des droits de l'homme au Sahara occidental occupé, notamment les droits fondamentaux des prisonniers politiques, citant un nouveau cas, celui de Abdelkhalek Merkhi, qui vient s'ajouter à la longue liste des détenus politiques sahraouis dont les droits ont été bafoués.

Selon Paloma Lopez, l'état de santé de Abdelkhalek Merkhi s'est «détérioré sérieusement» à la suite de la grève de la faim qu'il a entamée en avril pour protester contre les violations de ses droits fondamentaux, et sa détention illégale à la prison de Tiznit au Maroc.

R.M.



Afghanistan

Obama donne un coup de main militaire au gouvernement

■ L'administration du président Barack Obama s'est résolue à donner un coup de main militaire au gouvernement afghan, en difficulté face aux talibans. Elle laissera plus de marge de manœuvre aux forces américaines pour intervenir dans les combats contre les insurgés.

Par Ali O.

Les forces américaines en Afghanistan (9 800 militaires aujourd'hui) resteront cantonnées à la mission de conseil et d'assistance des forces afghanes qui est la leur depuis décembre 2014. Mais les chefs militaires américains auront désormais «une latitude supplémentaire pour prendre des initiatives» contre les talibans, a déclaré le secrétaire américain à la Défense Ashton Carter. Ils pourront ainsi envoyer plus facilement les avions de combat américains appuyer les troupes afghanes dans les combats contre les talibans. Jusqu'à maintenant, ces avions ne pouvaient intervenir qu'en cas de danger pour des soldats américains, ou pour secourir «in extremis» des forces afghanes en péril. Les conseillers militaires

déployés auprès des forces afghanes vont également pouvoir se rapprocher des combats. Ils pourront donc sortir des grands états-majors où ils étaient pour l'instant cantonnés et dispenser leur aide au niveau des brigades afghanes, près des combats – mais «pas sur la ligne de front», a précisé un responsable américain de la Défense. Pour l'instant, seules les forces spéciales américaines étaient autorisées à descendre ainsi sur le terrain pour leurs homologues afghans. La décision américaine ne marque pas «un chèque en blanc pour viser les talibans», qui renverrait les soldats américains au feu face aux insurgés, a souligné un responsable américain.

Mais elle est un coup de main réclamé depuis des mois par les militaires américains, soucieux de voir les forces afghanes perdre du terrain face aux avan-



cées des talibans. Les forces afghanes ont perdu plus de 5 000 hommes en 2015 face aux insurgés et ont dû céder du terrain dans plusieurs régions du pays. Des militaires américains et des experts réclament également un maintien des effectifs militaires américains, qui sont censés passer de 9 800 à 5 500 hommes à partir de janvier prochain. La Maison-Blanche ne s'est pas encore prononcée sur cette question.

Le président Barack Obama attend de ses commandants militaires qu'ils lui fournissent leurs meilleurs avis de profes-

sionnels», s'est borné à souligner le responsable américain. Et toute proposition prendra en compte l'objectif de «développer les capacités des forces de sécurité afghanes», a-t-il ajouté. Les responsables américains ont répété à plusieurs reprises ces derniers temps qu'ils voulaient prendre leurs décisions en coordination avec l'Otan, qui tiendra un sommet les 8 et 9 juillet à Varsovie.

Le retrait des troupes américaines d'Afghanistan était l'un des grands objectifs du président Obama, mais celui-ci a accumulé les déceptions. Arrivé

au pouvoir alors que les forces américaines comptaient environ 30 000 hommes en Afghanistan, il a dû se résoudre à envoyer des dizaines de milliers de troupes supplémentaires, jusqu'à un pic de 100 000 hommes en 2011.

L'année dernière encore, il comptait laisser les clés de la Maison Blanche en janvier avec un contingent limité à 1 000 hommes à Kaboul. Mais en octobre dernier, il avait dû se résoudre à revoir ses plans une première fois, augmentant le plafond à 5 500.

Malgré les milliards de dollars dépensés par l'administration américaine et des progrès soulignés par les militaires américains, l'armée afghane présente encore de nombreuses faiblesses, notamment en matière d'organisation et de coordination.

Elle manque encore cruellement d'avions ou d'hélicoptères pour appuyer ses troupes au sol, ne pouvant compter pour l'instant que sur quelques avions d'attaque au sol A-29 fournis par les Américains et des hélicoptères légers MD-530.

Les troupes américaines sont arrivées en Afghanistan, il y a 15 ans, chassant les talibans du pouvoir après les attentats du 11 septembre 2001. Plus de 2 000 soldats américains ont été tués dans le pays et des milliers d'autres blessés. A. O.



Points chauds

Valeurs

Par Fouzia Mahmoudi

Malgré le départ tumultueux de Patrick Buisson, de l'avis de tous, l'architecte de sa stratégie ultradroitière, Nicolas Sarkozy, semble décidé à garder le cap et à miser sur l'identité nationale et sur un vote de ceux qui hésiteraient encore à supporter le Front National mais qui seraient disposés à pencher du côté d'un candidat de droite au discours néanmoins proche de celui de l'extrême droite. C'est ainsi que suivant les exemples de ses campagnes de 2007 et de 2012, l'ancien chef de l'État a commencé cette semaine à évoquer, une fois encore, le sujet, qui avait créé tant de tensions il y a quelques années, de l'identité nationale. En effet, devant environ 800 personnes rassemblées près de Lille, Nicolas Sarkozy a prononcé mercredi 8 juin un discours qu'il voulait fondateur sur les «valeurs». Le président des Républicains, qui n'a pas encore annoncé officiellement sa candidature à la primaire à droite, a exalté la France, «pays chrétien dans sa culture et dans ses mœurs, un pays ouvert, accueillant, tolérant», «un pays que doivent respecter ceux qui veulent y vivre». «Dans les années qui viennent, la France restera-t-elle la France ? C'est cela le premier défi. Le plus grand. Le plus fondamental». Dès les premiers mots, l'ancien chef de l'État a donné le ton, déclarant : «Je suis Français, vous êtes Français, nous sommes Français, c'est une chance, c'est un privilège !» Pas moins d'une quarantaine de parlementaires, dont le chiraquien François Baroin, président de l'Association des maires de France, qui vient d'officialiser son soutien, Eric Woerth, le numéro trois du parti, Eric Ciotti, Guillaume Larrivé, Christian Jacob ou Rachida Dati, assistaient à ce discours qualifié de «fondateur» par le député du Nord Marc-Philippe Daubresse. Pour l'ex-chef de l'État, il s'agit de «nommer les choses sans détour. Nommer les choses par leurs noms. Dire que la France est un pays d'empreinte et de tradition chrétiennes. (...) L'immigration massive et le communautarisme ont créé une prise de conscience du fait qu'il y avait quelque chose qui ne tournait plus rond en France» et si «cela ne gêne pas nos prétendus progressistes, cela gêne le peuple», a-t-il affirmé. «Pourquoi, dans une société multiculturelle, tout le monde aurait-il le droit de cultiver sa différence, tout le monde sauf la majorité, tout le monde sauf le peuple français qui commettrait un crime contre l'altérité en voulant demeurer lui-même ?» Un discours rodé qui justement pourrait refroidir ceux qui ont déjà voté pour lui en 2007 et qui ont vu son discours ne pas se concrétiser durant son mandat. C'est d'ailleurs certainement l'une des raisons de son échec en 2012. A vouloir toujours jouer sur le même tableau, Sarkozy prend le risque de mettre surtout en avant son incapacité à tenir ses promesses et à sa tendance à chercher compulsivement à détourner vers lui l'électorat FN plutôt que d'essayer de s'ouvrir à la frange plus modérée qui constitue d'ailleurs la majorité des électeurs de la droite classique. Reste à savoir si les sympathisants de droite de la droite dure miseront une fois encore sur Sarkozy, d'abord lors de la primaire, puis, en cas de victoire, lors du premier tour, au détriment de la candidate d'extrême droite qui n'a, elle, jamais eu l'occasion de mettre en pratique son programme. F. M.

Gabon

Le ministre de la Justice dément l'emprisonnement de 2 journalistes

Le ministre gabonais de la Justice, Séraphin Moundounga, a démenti vendredi soir qu'une peine de prison ferme ait été prononcée contre deux journalistes, tout en confirmant leur condamnation à du sursis pour «outrage» au chef de l'État. «Le directeur de la publication et le journaliste avaient été condamnés (en première instance, ndlr) à des peines d'emprisonnement avec sursis, plus des amendes (...) et la cour d'appel a confirmé les mêmes peines que le tribunal, sans plus», c'est-à-dire un an de prison avec sursis pour les deux journalistes, a affirmé à l'AFP M. Moundounga.

Plus tôt dans la journée, la rédaction de L'Aube, journal indépendant proche de l'opposition, avait indiqué que deux de ses journalistes avaient écopé jeudi de prison ferme pour «outrage» au président Ali Bongo Ondimba à la suite de la diffusion d'une Une satirique reprochant au chef de l'État la défaite du pays au championnat africain de football.

Selon son rédacteur en chef, Orca Boudiandza Mouele, qui s'appuyait notamment sur un document présenté comme la décision officielle de la cour,

Jérémie Akame, journaliste, et Hermeland Loubah, directeur de publication, ont été condamnés à 12 mois d'emprisonnement dont six ferme avec une amende de 500 000 FCFA (760 euros), et 12 mois dont deux ferme avec un million de FCFA d'amende.

Plusieurs médias gabonais ont également annoncé vendredi la condamnation des journalistes à de la prison ferme.

«C'est de l'intox que les gens font pour profiter du fait que nous sommes en période électorale, pour essayer de créer la psychose ou le trouble dans l'opinion publique», a commenté le ministre, assurant qu'il s'agit d'un «faux document». «Nous sommes dans un processus de révision de la loi pénale et du code de la Communication afin de dépenaliser le délit de presse», a-t-il souligné. Selon le ministre, cette mesure «a déjà été adoptée par ordonnances qui devaient entrer en application. Malheureusement, l'Assemblée nationale n'a pas ratifié les deux textes». A l'origine de cette condamnation, le titre à la Une de l'édition du 20 février 2015 de L'Aube «Les panthères éliminées, Ali Bongo porte malheur», à la suite d'un match de

football opposant le Gabon à la Guinée Equatoriale lors de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN). Le Gabon, qui avait perdu, s'était vu éliminer dès le 1^{er} tour de la compétition. L'hebdomadaire, qui se veut «satirique», avait accompagné l'article d'une caricature représentant le président «errant dans un marché, vêtu en haillons jusqu'au torse», lui donnant l'apparence d'un féticheur traditionnel, comme l'a rappelé vendredi le principal quotidien national L'Union. A l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse en mai, le chef de l'État avait déploré devant des journalistes les «calomnies» distillées à son encontre dans la presse privée. «Vous pouvez critiquer sans insulter», avait souligné Ali Bongo, candidat à un deuxième mandat. Il avait invité les journalistes à s'en tenir «aux faits», notamment dans la perspective de l'élection présidentielle prévue le 27 août. La campagne n'a pas encore officiellement commencé, mais polémiques et invectives entre pouvoir et opposition se multiplient depuis plusieurs semaines par voie de presse. K. A.



One woman show

Nesrine Belhadj régale avec «Tayoucha el kiassa»

■ Le one woman show «Tayoucha» de Nesrine Belhadj, présenté jeudi à Batna en ouverture des soirées théâtrales, a régalié les férus du 4^e art qui ont suivi avec beaucoup d'intérêt la représentation à travers laquelle la comédienne, campant le rôle d'une sans domicile fixe (SDF), a malicieusement égratigné la société, ses tics et ses défauts.



Ph. DR

Par Adéla S.

Tayoucha qui ne connaît ni tabous, ni lignes rouges, s'est lancée dans un discours loufoque-amer racontant son vécu de SDF, élisant domicile dans une station de bus ou encore en tant que «kiyassa» (masseur) dans un bain maure.

Tayoucha a raconté également ses déboires de femme de ménage dans une grande maison, dévoilant un visage souvent hideux de certaines personnes qui se cachent derrière les apparences et les beaux habits et couvent des idées «pourries», voire malsaines.

Dans une interactivité remar-

quable, la scène s'est prolongée vers le public qui, séduit par les mimiques de l'artiste et sa gestuelle dans chacune de ses réparties, réplique et appuie par les éclats de rires et les tonnerres d'applaudissements.

Après le show, une des spectatrices, M^{me} Leila Mokhtari, qui s'est dite passionnée de théâtre,

a indiqué à l'APS que les 60 minutes du spectacle étaient «un vrai régal» pour elle.

Elle affirme que le show lui a permis de «déstresser» après une journée longue et rude partagée entre son travail et les tâches ménagères, soulignant que la spontanéité et le professionnalisme de Nesrine Belhadj ont donné au spectacle «une touche saisissante».

L'acteur Mahfoud El Hani a quant à lui déclaré à l'APS que la sincérité de la comédienne et sa confiance en elle, reflétées sur scène, ont contribué à donner «un show décapant, qui a tenu en haleine tout ceux qui l'ont suivi».

Après le spectacle, la comédienne a révélé à l'APS être particulièrement reconnaissante au public de la capitale des Aurès pour son chaleureux accueil, soutenant que «l'interaction avec les spectateurs et leurs éclats de rire tout au long du spectacle m'ont donné beaucoup d'énergie et m'ont libéré».

Le show «Tayoucha», a-t-elle expliqué, est une plongée dans le monde des sans-abri, à tra-

vers un regard féminin qui focalise sur la femme SDF, exposée à toutes formes de danger.

Le one woman show monté en décembre 2015 est à sa 18^e représentation, a affirmé la comédienne, diplômée de l'Institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de l'audiovisuel (Ismas), avant d'ajouter qu'actuellement elle est en tournée à travers les wilayas avec sa représentation «Tayoucha».

A. S./APS

6^e édition
Premier prime
du concours
«Tadj el Qoraan»

LE PREMIER prime de la sixième édition du concours de récitation du Saint Coran «Tadj el-Qoraan» a été organisé dans la nuit du vendredi à samedi au Palais des expositions Pins maritimes (Alger). Etaient présents à ce premier prime, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aissa, le ministre de la Communication Hamid Grine et le directeur général de l'EPTV, Tewfik Khelladi. Diffusé en direct par la chaîne «Al-Qoraan» de la Télévision algérienne, ce premier prime, encadré par un jury composé d'experts dans la lecture et la récitation du Saint Coran, a été marqué par la qualification en finale des récitateurs Rezki Meddah de Sétif et Hanane Mechri de Tébessa. Des dizaines de candidats des deux sexes de différentes régions du pays avaient participé aux concours de qualification. Les candidats qualifiés aux finales s'affrontent durant les quatre semaines du mois de ramadhan pour briguer les trois premières places du classement. Cette soirée de «Tadj el-Qoraan» a été agrémentée par des chants religieux, exécutés par la troupe «El houda» d'Adrar.

H. N.

Parution

Ali El Hadj Tahar publie deux ouvrages sur la peinture algérienne

Le journaliste et artiste-peintre Ali El Hadj Tahar présente les œuvres et le parcours de peintres algériens de différentes générations dans «Les fondateurs» et «Abstraction et avant-garde», deux ouvrages illustrés parus récemment à Alger.

Dans ces deux livres (205.p et 276. p, éd. Alpha) l'auteur propose un aperçu de l'évolution des arts plastiques en Algérie au XX^e siècle, à travers l'évocation des «pionniers de l'art moderne algérien» (Temam, Mesli, Khedda, Issiakhem,...) puis des premières expériences dans l'art abstrait et semi-figuratif, menées après l'indépendance par des peintres comme Malek Salah, Mustapha Nedjâi ou encore Arezki Larbi.

Présentés sous forme de textes critiques accompagnés de reproductions d'œuvres pour chaque artiste, ces deux volumes présentent également des peintres européens

ayant vécu en Algérie comme Etienne-Naserdine Dinet et Manton Maria, et des peintres abstraits, moins connus, nés dans les années 1970.

Ces présentations sont précédées d'une longue introduction – reproduite dans les deux volumes – où Ali El Hadj Tahar livre une vision subjective de l'histoire de l'art en Algérie et des différents courants esthétiques qui l'ont traversée.

L'auteur – qui revendique de n'être «pas neutre» – s'y montre par exemple très sévère vis-à-vis de l'art contemporain (installations, utilisation de la vidéo, performances, etc.) dont il remet en cause le «sérieux» et la «qualité», quand bien même, écrit-il, il serait le «produit de certains Algériens connus et célébrés dans des galeries internationales».

Outre ces «jugements de valeur», les lecteurs trouveront dans ce texte de plus de 40

pages une tentative d'explication des différentes orientations de la peinture algérienne à partir du contexte historique (colonisation, guerre de Libération, édification d'une culture algérienne au lendemain de l'indépendance), et de l'influence sur d'autres disciplines (philosophie, psychanalyse, etc.) et cultures chez la seconde génération de peintres.

Recensant au total 86 artistes (y compris l'auteur lui-même qui présente son propre travail en peinture), «Les fondateurs» et «Abstraction et avant-garde» sont les deux premiers tomes d'une série de quatre livres, réunis sous le titre «La peinture algérienne».

Il ont été publiés avec le soutien du ministère de la Culture à l'occasion de la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe 2015». Ali El Hadj Tahar est l'auteur d'une monographie sur l'artiste-peintre Bettina Heinen Ayech.

Racim C.

Pièce de théâtre

«Harry Potter et l'enfant maudit» sortira en livre en octobre

L'intégrale de la pièce de théâtre *Harry Potter et l'enfant maudit* sera disponible en livre en français le 14 octobre prochain.

Alors que la pièce de théâtre *Harry Potter et l'enfant maudit* a lancé il y a peu ses premières représentations à Londres et que les critiques des spectateurs semblent très élogieuses, voilà que l'on reparle aujourd'hui du livre. Pour mémoire, les deux parties de cette 8^e histoire mise en scène par Jack Thorne seront retranscrites par la suite en un

seul livre. En anglais tout d'abord, dès le 31 juillet, puis le 14 octobre en français.

Les précommandes
sont lancées

Le livre sera édité en France par Gallimard Jeunesse et sera vendu 21 euros. Les précommandes en librairies sont d'ailleurs d'ores et déjà possibles.

Soulignons que le livre ne sera pas un roman, mais bien le texte intégral de la pièce.

L'éditeur en profitera également pour rééditer les 7 livres originaux en grand format avec de nouvelles couvertures (Accio biftons).

L'histoire de Harry
Potter et l'enfant
maudit

Pour mémoire, cette nouvelle histoire écrite par J.K. Rowling se déroule 19 ans après le dernier affrontement de Harry et Voldemort dans le 7^e tome, *Harry Potter et les Reliques de la*

Mort. On y retrouve ainsi le sorcier à la cicatrice, Ron, Hermione et Ginny tels qu'ils sont durant l'épilogue, c'est-à-dire adultes, mariés et parents.

L'enfant maudit du titre n'est autre que Albus Severus, le cadet des trois enfants de Harry et Ginny Potter. Alors que son père est un employé surmené du ministère de la Magie, Albus Severus va devoir gérer un lourd héritage familial qui ne semble pas vouloir laisser tranquille Harry non plus.

R. C.

RENDEZ-VOUS
CULTURELS

Au programme des soirées de Dar Abdeltif durant le ramadhan
Du 9 juin au 1^{er} juillet à partir de 22h30 :

Jeudi 16/06 : Hamdi Benani
Vendredi 17/06 : Hamidou
Jeudi 23/06 : Lila Borsali
Vendredi 24/06 : Djafar Aït Menguillet
Jeudi 30/06 : Imzad
Vendredi 01/07 : Lemma Becharia

MO Béjaïa

Adjali rejoint Sendjak à la barre technique

■ L'ancien international algérien, Lakhdar Adjali, a été désigné entraîneur adjoint de Nacer Sendjak, le nouveau patron technique du MO Béjaïa, a appris samedi l'APS auprès de ce club de Ligue 1 algérienne de football.

Par Ali S.

Adjali a été installé dans ses nouvelles fonctions vendredi soir, en même temps que le successeur de Abdelkader Amrani, parti à l'ES Sétif (Ligue 1, Algérie), huit jours avant la réception des Tanzaniens de Young Africans dans le cadre de la 1^{re} journée (Gr.A) de la phase de poules de la Coupe de la Confédération. Adjali (43 ans), issu de l'école du NA Hussein-Dey (Ligue 1, Algérie) avant d'embrasser une carrière professionnelle en France où il a particulièrement porté les couleurs d'Amiens, a

fait sa formation d'entraîneur dans l'Hexagone. Il est rentré en Algérie depuis deux années en faisant un bref passage à l'USM Alger (Ligue 1), où il avait occupé le poste de directeur technique des catégories jeunes. Avec Sendjak, son ancien entraîneur en sélection algérienne en 1998, les deux hommes auront la lourde mission de maintenir les «Crabes» au devant de la scène footballistique nationale dans un contexte difficile que traverse le club après les changements intervenus récemment au niveau de ses commandes administratives et techniques.

R. N.

Ligue des champions (2017) JS Saoura Des travaux d'aménagement programmés au stade de Béchar

Des travaux d'aménagement seront bientôt engagés au niveau du stade du 20-Août de Béchar pour être à niveau avec les exigences de la Confédération africaine de football (CAF), en vue de la première participation de la JS Saoura à la Ligue des champions d'Afrique de l'édition 2017. Ces travaux seront pris en charge par la direction du club avec la contribution des autorités locales de Béchar, a appris l'APS vendredi auprès du vice-champion d'Algérie. La JSS, créée seulement en 2008, a réussi l'exploit de terminer à la deuxième place au classement du championnat de Ligue 1 algérienne (2015-2016) pour sa quatrième saison parmi l'élite. Cette distinction lui a permis de valider son billet pour la prestigieuse compétition continentale interclubs en compagnie du champion sortant l'USM Alger. Le stade du 20-Août de Béchar, qui peut accueillir jusqu'à 15 000 spectateurs, fera l'objet dans les mois à venir d'une visite d'inspection de la commission d'homologation des stades de la CAF.

T. D.

DRB Tadjenanet

Billel Benaldja, troisième recrue



LE MILIEU de terrain de l'USM Harrach, Billel Benaldja, est devenu la troisième recrue estivale du DRB Tadjenanet (Ligue 1 algérienne de football) en s'engageant pour un contrat de deux saisons, a appris l'APS vendredi auprès du club de l'Est. Benaldja rejoint ainsi l'attaquant de l'AS Khroub (Ligue 2) Abdelouahab Djahel et le défenseur du MC Saida (Ligue 2) Ferloul Senouci. D'autres éléments sont annoncés du

côté du Difaâ dans les prochains jours. Côté départs, le meneur de jeu et meilleur joueur du DRBT la saison dernière, Amir Sayoud, s'est engagé jeudi avec l'USM Alger pour quatre saisons. L'entraîneur Lyamine Bougherara va enchaîner sa quatrième saison avec le DRBT, lui qui avait mené l'équipe à une accession historique en Ligue 1 lors de la saison 2014-2015. Pour sa première expérience parmi l'élite du football national, le DRBT n'a pas démerité, terminant la saison à la 7^e place au classement final avec 43 points.

K. O.

Eliminatoires du Mondial 2018

Mehdi Benatia espère éviter l'Algérie

LE DÉFENSEUR de la sélection marocaine de football, Mehdi Benatia, espère éviter l'Algérie, mais aussi la Tunisie et l'Egypte, au dernier tour des éliminatoires du Mondial 2018 dont le tirage au sort sera effectué le 24 juin prochain au siège de la CAF au Caire. «Les sélections voisines sont d'un haut niveau : l'Algérie et la Tunisie sont fortes et on ne présente plus l'Egypte. Nous respectons tout le monde sans craindre personne», a déclaré sur le site officiel de la FIFA le défenseur central du Bayern Munich, né d'une

mère algérienne et d'un père marocain. «Je ne veux éviter aucune équipe mais comme tout joueur, je souhaite que le tirage soit clément. Ce serait bien de ne pas affronter les ténors du continent, mais je répète que nous n'avons peur de personne», a-t-il ajouté. Le Maroc et l'Algérie peuvent tomber dans une même poule étant donné que les Verts seront dans le pot 1 et les Lions de l'Atlas dans le pot 3 lors de ce très attendu tirage au sort du dernier tour des qualifications au Mondial russe.

R. I.



Ph. > D. R.

9^e dan de karaté

Maître Nakahashi en représentation à la salle Harcha

Le maître japonais Hidetoshi Nakahashi, 9^e dan en karaté, a animé jeudi et vendredi à la salle Harcha-Hacène (Alger) des séances d'entraînement et d'échange avec des enseignants locaux pour promouvoir cette discipline sportive en Algérie. «Mon principal message, à tout le monde et pas uniquement aux athlètes d'élite, c'est de bouger et de transpirer au quotidien pour rester en bonne santé», a tenu à faire savoir le maître de 72 ans, considérant que «le plus important, c'est le bien-être de l'individu, moralement et physiquement», a-t-il ajouté. «Ne soyez pas durs et rigides comme la pierre. Soyez plutôt comme l'eau : clairs dans votre esprit et fluides dans vos mouvements», a encore conseillé le maître Nakahashi. Les séances d'entraînements dirigées par maître Nakahashi ont démarré par des représentations théoriques de certains mouvements (Kata), avant que ces derniers ne soient mis en pratique, un peu plus tard, dans les conditions du réel (combat). «Cela a été un privilège pour moi d'assister maître

Nakahashi dans ces représentations de très haut niveau», a déclaré à l'APS Fatma Arezki, une jeune athlète du club COST Bouzguen, que le grand maître japonais avait choisie pour l'assister dans certaines exhibitions. Maître Nakahashi a commencé à pratiquer le Karaté Shito-Ryu dans la région de Kobé (Japon) alors qu'il n'avait que 10 ans. Il a progressivement gravi les échelons, d'abord sur le plan national, puis international, jusqu'à devenir un des principaux porte-drapeaux de cette discipline. Depuis 1987 il dirige des stages à travers l'Europe et le Japon. «La venue du maître Nakahashi à Alger n'est qu'un début», a indiqué la Fédération algérienne de karaté, selon laquelle «plusieurs autres stages et séminaires seront organisés au cours des 3 ou 4 prochaines années», au profit d'athlètes et enseignants algériens. Un partenariat rendu possible par l'ambassade du Japon à Alger, ayant déjà établi le même rapprochement entre les deux pays en judo.

R. T.

Ex-MC Oran

Zaâbiya dans le viseur de l'IR Tanger

L'attaquant international libyen, Mohamed Zaâbiya, en fin de contrat avec le MC Oran (Ligue 1 algérienne de football), intéresse la formation marocaine de l'IR Tanger, rapporte vendredi la presse locale. L'intérêt de l'US Tanger, 3^e au classement finale du championnat du Maroc, fait suite à la demande formulée par son entraîneur algérien Abdelhak Benchikha, selon la même source. Zaâbiya, touché par la nouvelle réglementation décidée par la Fédération algérienne de football (FAF) interdisant le recrutement de joueurs étran-

gers, a terminé co-meilleur buteur de la Ligue 1 Mobilis en compagnie de Mohamed Tiaba (RC Relizane) avec 13 buts chacun. Outre l'IR Tanger, l'équipe koweïtienne d'Al-Salimiya est également sur les traces de Zaâbiya (27 ans). Le joueur libyen avait déjà joué au Koweït sous les couleurs d'Al-Arabi lors de la saison 2011-2012 avant de rejoindre le club serbe du Partizan Belgrade. En 2013, il rejoint la JS Kabylie (Ligue 1/Algérie) avec laquelle il reste une saison avant d'opter au profit du MCO.

T. O.

Il avait porté les couleurs de la JS Kabylie

Doukha «très content» de s'engager avec le NAHD

LE GARDIEN de but international, Azzedine Doukha, s'est dit «très content» de s'engager avec le NA Hussein Dey (Ligue 1 algérienne de football) pour un contrat de deux saisons. «Hamdollah, je suis très content de signer avec le NAHD, je ferai de mon mieux pour honorer mon contrat», a-t-il écrit vendredi sur sa page officielle Facebook. Doukha (29 ans) a paraphé jeudi soir son contrat au même titre que Gaya Merbah, le portier du RC Arbaâ, relégué en Ligue 2. Le gardien de but N.2 de l'équipe nationale avait porté les couleurs de la JS Kabylie (Ligue 1) lors des deux précédents exercices, mais n'a pas trouvé un terrain d'entente avec ses dirigeants pour remplir. «Je remercie tous les supporters de la JSK pour leur soutien durant les années que j'ai passées avec le club», a-t-il souligné. Avec le recrutement de Doukha et Merbah, le portier Kheirddine Boussouf, dont le contrat court encore jusqu'en 2017, ne fera partie de l'effectif du Nasria la saison prochaine.

Y. O.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Accidents de la circulation

11 morts et 30 blessés en 48 heures

ONZE personnes ont été tuées et 30 autres ont été blessées dans neuf accidents de la circulation survenus au cours des dernières 48 heures au niveau national, indique un communiqué de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tébessa avec cinq personnes décédées et trois autres blessées, suite à une collision entre un minibus de transport de voyageurs et un véhicule léger, survenue à l'entrée de la commune de Boulhaf Dir, daïra d'El Kouif. Deux autres

personnes sont par ailleurs décédées suite à une noyade dans la wilaya de Chlef, la première victime dans une mare, dans la commune de Harchoun, daïra d'El Karimia, la deuxième, dans le barrage Sidi Yakoub, commune et daïra de Ouled Ben Abdelkader. Les éléments de la Protection civile sont d'autre part intervenus pour l'extinction d'incendies urbains et divers qui se sont déclarés dans les wilayas de Tamanrasset, Tizi Ouzou, Boumerdès et Bouira, sans toutefois faire de victimes. (APS)

Football/transfert

Zetchi : «Il n'a jamais été question de transférer Bensebaini à l'USMA»

LE PRÉSIDENT du Paradou AC (Ligue 2 algérienne de football), Kheireddine Zetchi, a infirmé hier les informations rapportées sur l'éventuel transfert du défenseur international algérien Ramy Bensebaini à l'USM Alger (Ligue 1 algérienne de football). «La piste de l'USMA n'a jamais existé pour Bensebaini qui sera bientôt transféré à un club européen dont je préfère taire le nom pour le moment. Les négociations sont toujours en cours», a indiqué à l'APS le premier responsable du PAC. Bensebaini (21 ans), pur produit de l'Académie JMG du Paradou, a été prêté pour une saison à deux reprises, d'abord à Lierse (Belgique) puis à Montpellier (France) au cours de l'exercice qui vient de s'achever. La direction montpelliéraine n'a pas conservé le natif de Constantine. «C'est aberrant d'entendre qu'un



jeune joueur international, et de surcroît pétri de qualités, retourner en Algérie alors qu'il a les moyens de jouer et progresser en Europe», a-t-il ajouté. Bensebaini a participé à 22 matchs en Ligue 1 française avec Montpellier dont 15 comme titulaire. Il a inscrit deux buts. Le défenseur axial se trouve actuellement en stage avec l'équipe nationale des moins de 23 ans (U-23) à Tikjda en vue des jeux olympiques JO-2016 de Rio (5-21 août). H. N.

Ligues 1 et 2/ Nouveau règlement intérieur des clubs

Des sanctions financières contre les joueurs prévues

DE NOUVELLES dispositions préservant les intérêts des clubs des deux Ligues 1 et 2 sont prévues dans le règlement intérieur unifié établi par la Ligue de football professionnel (LFP) et publié sur son site officiel. Parmi ces mesures, il est clairement notifié dans l'article 21 ayant trait aux sanctions financières que les joueurs «feront l'objet de retenues sur salaires» en cas de défaites ou nuls à domicile. Ces mesures ne s'appliquent toutefois qu'aux joueurs ayant effectivement pris part à la rencontre, précise le document, ajoutant que la «rétrogradation du club est sanctionnée par une amende» dont le montant reste à l'appréciation de ce club. L'article 22 prévoit aussi une révision au plan financier du contrat du joueur en cas de «rendement insuffisant avéré et dûment constaté par le staff technique et

médical». Le même article permet également au club de se réserver le droit «d'amputer la rémunération contractuelle du joueur». «La retenue de salaire ne saurait excéder deux à trois mois au plus», explique encore le document. R. D.

La sonelgaz envisage une augmentation des prix de l'électricité et du gaz



Djalou@hotmail.com

Tamanrasset et Timiaouine

Plus de 40 contrebandiers appréhendés

■ Quarante et un contrebandiers ont été appréhendés vendredi par un détachement de l'Armée nationale populaire et des éléments de la Gendarmerie nationale dans différentes opérations à Tamanrasset et à Timiaouine, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

Par Slim O.

«D ans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement de l'Armée nationale populaire et des éléments de la Gendarmerie nationale ont appréhendé lors de différentes opérations à Tamanrasset et à Timiaouine, le 10 juin 2016, 41 contrebandiers et ont saisi deux camions, un véhicule tout-terrain, 29,78 tonnes de denrées alimentaires et 1 600 litres de carburant destinés à la contrebande, ainsi que 42 détecteurs de métaux», précise la même source.

Trois autres terroristes capturés par les forces de l'ANP à Médéa

Trois autres terroristes ont été capturés samedi à Médéa, dans le cadre de l'opération toujours en cours, menée par les forces de l'Armée nationale populaire qui ont également récupéré un lot d'armes et de munitions, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte anti-terroriste et dans la dynamique de l'opération menée par les



forces de l'ANP dans la zone de Rouakeche, près de la commune de Baata, wilaya de Médéa, trois autres terroristes ont été capturés, ce matin du 11 juin 2016 et deux pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, un fusil semi-automatique de type Simonov et une quantité de munitions ont été récupérés, tandis que trois bombes de confection artisanale et détonateurs ont été découverts et détruits sur les lieux», précise le MDN. «Le bilan de cette opération toujours en cours, s'élève ainsi à l'élimination de quatre terroristes, l'arrestation de quatre autres et la récupération de leurs armements», souligne la même source. «Ces opérations de qualité menées inlassablement sur le terrain par les forces de l'ANP, en toutes conditions et circonstances,

dénotent de la permanente vigilance et la ferme détermination à venir à bout des groupuscules terroristes et à assainir notre pays de ces criminels», relève le communiqué.

S. O./APS

Tlemcen Saisie de 4 quintaux de cannabis

QUATRE quintaux de cannabis traité ont été saisis à Tlemcen par les services régionaux de lutte contre le trafic de drogue dans la région ouest, a indiqué hier un communiqué de la direction générale de la Sûreté nationale. Dans le cadre d'une opération menée cette semaine, «les services régionaux de lutte contre le trafic de drogue dans la région ouest de Tlemcen ont saisi quatre quintaux de cannabis traité abandonnés par les contrebandiers à 10 km de la commune d'El Aricha, commune de Sidi Djilali (W. Tlemcen)», indique-t-on de même source. Les services de police «ont ouvert une enquête pour identifier les membres du réseau criminel et les présenter à la justice», lit-on dans le communiqué.

Fatah G.

À partir du port de Skikda

Une cargaison de pomme de terre exportée

LA PREMIÈRE opération d'exportation de pomme de terre à partir du port de Skikda a été effectuée hier, a-t-on constaté. Cette cargaison est constituée de 380 tonnes de ce tubercule destiné au Sénégal et au Bahreïn et fait partie d'une opération d'exportation au total de 2 000 tonnes vers des pays arabes et africains, a indiqué à l'occasion le wali, Faouzi Benhassine. La pomme de terre provenant de Skikda, Blida, El Oued et Mascara, est transportée dans containers frigorifiques acquises par l'opérateur grâce au soutien de la wilaya de Skikda, a souligné le wali qui a ins-

crit l'initiative dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du premier ministre. M. Benhassine a assuré aux exportateurs toute l'aide et l'accompagnement des pouvoirs publics, espérant voir engager d'autres opérations d'exportation de produits agricoles qui ouvriront la voie à la diversification de l'économie nationale. Il a également relevé que cette initiative était le fruit des relations d'affaires établies par les opérateurs exportateurs qui ont bénéficié de toutes les facilités de la part des autorités locales.

Yanis T.